

L'Essentiel

Séance Publique

28 avril 2017

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE –
SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry Lagneau

Avenants 2016 de la **Contractualisation** 2012-2015 à 32 communes du Vaucluse : 1 862 700 euros

Dans le cadre de son dispositif de contractualisation, le Département, par délibération du 25 mars 2016, l'a prorogé pour une durée de 1 an.

[En savoir plus sur les communes vauclusiennes concernées.](#)

Schéma Directeur Départemental des Déplacements (S3D)

Le plan routier adopté en 1995, dans une vision de l'exercice exclusif de la compétence routes départementales, a constitué le fil conducteur pour procéder aux aménagements permettant de répondre à l'augmentation du trafic.

Toutefois, la construction de nouvelles routes ou l'élargissement conséquent des voies existantes ne constituent plus aujourd'hui une réponse unique aux problèmes de circulation.



La prise en compte du coût du carburant, des exigences environnementales, des contraintes budgétaires et des évolutions technologiques, conduit le Département à réorienter la politique des déplacements.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental vient d'élaborer un schéma directeur départemental des déplacements.

Ce schéma directeur départemental des déplacements a pour ambition :

- d'embrasser pour les 15 ans à venir, dans un contexte budgétaire contraint, la problématique des déplacements en faisant une large place à la multimodalité,
- d'afficher clairement, auprès des différents partenaires, la vision et la politique départementale en matière de mobilité et de supports de mobilité,
- de préserver sur le long terme les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du Vaucluse.

Il se présente en deux grandes parties : un diagnostic de la situation et la description d'axes d'orientation stratégiques, déclinés en différentes actions à entreprendre.

[En savoir plus](#)

Pôle d'échanges multimodal d'Orange - convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation - convention avec l'Etat, la région PACA, la Commu- nauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze et la SNCF : 732 083 euros

La gare d'Orange se situe sur l'axe ferroviaire particulièrement fréquenté Paris-Lyon-Marseille et accueille tout aussi bien les TER que les Trains Intercités et les TGV.

Sa fréquentation annuelle s'élève à plus de 399 000 montées et descentes, soit une moyenne quotidienne de 1 303 usagers/jour.

Le Conseil Départemental vient de valider la conven-

28 avril 2017

tion qui définit les engagements réciproques des partenaires, en ce qui concerne les conditions de financement et de réalisation des études projets et des travaux d'aménagement.

Considérant les atouts du développement d'un pôle d'échanges sur le site de la gare d'ORANGE, les partenaires ont souhaité s'engager dans le montage d'un projet global de pôle d'échanges multimodal prenant en compte :

- Une meilleure desserte viaire de la gare,
- L'accessibilité de la gare et des quais aux personnes à mobilité réduite,
- Le réaménagement du bâtiment voyageur pour prolonger cette accessibilité jusqu'au bâtiment voyageur, offrir des espaces conviviaux aux usagers à ce jour inexistant, où l'information multimodale pourra être délivrée,
- La création d'un parc relais de 205 places afin d'augmenter la capacité de stationnement et d'améliorer la gestion des flux d'entrée/sortie,
- La création d'une gare routière accessible comprenant 6 quais.

Concrètement, le Département s'engage sur la partie intermodalité à hauteur de 20 % au titre des démolitions et aménagements intermodaux aux côtés de la Région, de la communauté de communes des Pays Rhône Ouvèze, de l'Etat et de l'Europe.

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - conventions pour l'entretien des réseaux 2017 et pour le passage en terrain privé : 122 600 euros

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), prévoit un programme d'entretien et de balisage.

Dans ce cadre, pour l'année 2017, le Conseil départemental a décidé de :

- Confier la prestation d'entretien et de balisage des réseaux de randonnée pour 115 000 € au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière de Vaucluse (SMDVF),
- Attribuer 9 000 € au Comité Départemental de la Ran-

donnée Pédestre (CDRP) et 8 600 € au Comité Départemental d'Équitation de Vaucluse (CDEV) pour la mise en œuvre de leurs programmes 2017.

Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Département de Vaucluse pour une agriculture durable : 301 578 euros

Le Département a engagé, depuis 1995, une démarche de contractualisation de ses interventions en matière agricole avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, afin de mettre en œuvre une politique agricole départementale en cohérence avec les enjeux de son territoire à forte dominante rurale.

Cependant, les dispositions de la loi n° 2095-991 du 7 Août 2015, dite Loi NOTRe, ont contraint le Département à recentrer son intervention selon une stratégie resserrée sur ses compétences propres et en cohérence avec les orientations de la politique agricole de la Région PACA.



Le programme d'actions 2017 proposé par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse répond en tous points aux axes stratégiques départementaux :

- Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement,
- Développement de l'agritourisme, de la valorisation du territoire et des produits,
- Préservation et mise en valeur du foncier agricole.

[En savoir plus sur le programme d'actions 2017](#)

28 avril 2017

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni**Subventions diverses - Education Populaire 1ère répartition 2017 : 205 000 euros**

Le Conseil départemental de Vaucluse, dans sa volonté de garantir le développement du lien social en dynamisant le secteur associatif et en soutenant les actions pédagogiques et citoyennes, accorde des subventions aux organismes afin de contribuer à leur réalisation sur le Vaucluse.

[Télécharger la liste des organismes bénéficiant du dispositif](#)

Subventions aux associations sportives et aux Comités Départementaux Vauclusiens – 1ère répartition 2017 : 871 295 euros

Le Département, dans le cadre de ses interventions, souhaite encourager le développement et la structuration de l'offre sportive sur son territoire. Pour cela, le Conseil départemental entend soutenir les associations sportives et les comités sportifs départementaux vauclusiens qui réalisent des projets répondant aux grandes orientations suivantes :

- Garantir une équité d'accès à la pratique sportive
- Permettre à chaque vauclusien de progresser dans la discipline de son choix
- Animer et valoriser le territoire



[Télécharger la liste des organismes bénéficiant du dispositif](#)

Allocation forfaitaire au bénéfice des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) associatifs et communaux au titre de l'année 2017 : 293 927, 85 euros

Le Conseil départemental de Vaucluse, dans sa volonté de soutenir les actions pédagogiques et citoyennes menées en faveur du développement des loisirs, accorde chaque année une allocation forfaitaire aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), afin de minorer la participation des familles vauclusiennes pour l'accueil de leurs enfants dans ces structures agréées.

Le système de répartition des aides, au bénéfice de chaque centre de loisirs, est basé sur la fréquentation réelle entre le 1er septembre de l'année (n-1) et le 31 août de l'année (n) et correspond à une dotation fixée à 0,90 € par journée et par enfant.

[Télécharger la liste des accueils de loisirs associatifs et des accueils de loisirs communaux](#)

Règlement départemental pour le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés à compter de la rentrée 2017-2018 : 1 700 000 euros

Conformément à la réglementation, «les frais de déplacement des élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat (...) qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le Département du domicile des intéressés (...)».

Concrètement :

- Pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux familles, le remboursement des frais s'opère sur la base d'un tarif fixé par le Département.
- Pour les déplacements dans des véhicules exploités par des tiers rémunérés à ce titre, le remboursement des frais s'opère sur la base des dépenses réelles, dûment justifiées.

Les étudiants inscrits dans un établissement supérieur relevant des Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture, relèvent du même dispositif.»

[En savoir plus sur les principales modalités de l'intervention départementale](#)

28 avril 2017**SOLIDARITÉ – HANDICAP**

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Plan d'actions de la «Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie» pour l'année 2017

Présidée par le Président du Conseil départemental, cette conférence départementale des financeurs a défini, en 2016, un programme de 3 ans, de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Pour :

- Mettre en œuvre des actions de prévention, deux concours ont été notifiés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil départemental, gestionnaire pour la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Les concours s'élèveront en 2017 à 1 634 803 € soit 351 938 € pour financer l'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie -ex-logements-foyers -et 1 282 865 € pour financer les « autres actions de prévention », à savoir l'attribution d'aides techniques et d'équipement et le développement d'actions collectives de prévention en faveur des personnes de 60 ans et plus.



- Le versement du forfait autonomie, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) doit être passé entre la résidence autonomie et le Conseil départemental. Pour les structures ayant déjà signé un CPOM, les objectifs et les moyens alloués pour soutenir les programmes de prévention portés par les résidences

doivent être précisés par voie d'avenant pour l'année 2017. Le montant global des forfaits autonomie attribués serait de 335 369 € pour l'année 2017, sous réserve de la contractualisation avec les deux résidences non engagées dans la démarche en 2016 et de la signature des avenants pour les quatorze résidences ayant déjà signé des CPOM en 2016.

Enfin, pour cette année 2017, le Département a lancé un appel à initiatives en décembre 2016. En réponse à cet appel à initiatives, 50 actions ou programmes d'actions impulsés et portés par des opérateurs locaux pourront bénéficier d'un soutien financier au titre de la conférence des financeurs à hauteur de 456 594 €. Au vu des montants alloués et de la nécessité d'assurer une évaluation des projets réalisés, une convention sera signée entre le Département et les 26 opérateurs.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Convention de partenariat 2017 entre le Département de Vaucluse et l'Association Départementale d'Information pour le Logement (ADIL 84) : 87 288 euros

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement, le Conseil départemental participe au financement d'actions en matière d'aide à la personne et d'aide à la pierre. Le partenariat avec l'ADIL 84, dont le Département est membre de droit, est un des leviers de ces actions.

L'association a pour vocation d'informer les Vauclusiens sur leurs droits et devoirs en matière de location et d'accession à la propriété. Les personnes susceptibles de faire appel gratuitement à un juriste de l'ADIL sont, soit des locataires, soit des propriétaires, soit des accédants à la propriété. Ce peut être également des professionnels de l'immobilier, des travailleurs sociaux, du personnel administratif ou des élus.

Participation du Département aux opérations de production et réhabilitation de logements locatifs sociaux par Mistral Habitat : «Docteur Ayme» à Cavaillon et «La Pierre Blanche» à Morières-les-Avignon : 189 800 euros

En 2013, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à

28 avril 2017

soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des Communes, des EPCI et du parc privé.

Dans ce cadre, l'OPH Mistral Habitat a saisi le Département pour le financement de projets d'opérations de production et de réhabilitation de logements locatifs sociaux représentant 98 logements sur la commune de Cavaillon et 23 logement sur la commune de Morières-les-Avignon.

Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables – 2ème répartition 2017 : 17 900 euros

À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.



Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont **15 foyers** vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

Conventions de partenariat 2017 entre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et le Département de Vaucluse : 1 365 800 euros

Le Département, est chef de file de la politique d'insertion, à ce titre, un Programme Départemental d'insertion (PDI) a été approuvé par l'Assemblée départementale en 2016. Dans ce cadre, le Département prévoit de soutenir les actions conduites par les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) afin de favoriser un retour à l'emploi des bRSA.

Les SIAE sont déclinées en Vaucluse autour de cinq formes d'intervention : des Ateliers Chantiers d'insertion (ACI) portés par des associations et par la commune de Valréas, des Entreprises d'insertion (EI), des Entreprises de Travail Temporaire d'insertion (ETTI), des Associations Intermédiaires (AI), des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et des Relais de Travail Saisonnier (RTS).

1- Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) : 635 100 euros

Le Département prévoit d'apporter un soutien financier aux ACI pour l'année 2017 en allouant un financement d'un montant de 2 900 € par bRSA salarié et recruté en CODI.

2-Entreprises d'insertion (EI) : 108 900 euros

Le Département prévoit d'apporter un soutien financier à l'accompagnement des bRSA salariés réalisé par les EI en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CODI) pour l'année 2017 en allouant un financement d'un montant de 3 300 € par poste.

3-Valorisation des« sorties-emploi» : 10 400 euros

En sus de la participation apportée par le Département en matière de soutien financier à l'accompagnement des bRSA et dans l'objectif de les rapprocher de l'emploi, le Département prévoit de valoriser les mises à l'emploi des bRSA accueillis dans les ACI et les EI, en attribuant une prime de 200 €par« sortie-emploi» en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat à durée déterminée (CDD de plus de 6 mois).

4- Associations Intermédiaires (AI) et Relais Travail Saisonnier (RTS) : 507 000 euros

Le Département prévoit d'apporter un soutien financier à l'accompagnement des bRSA salariés réalisé par les AI et RTS pour l'année 2017 en allouant un financement d'un montant de 1 300 € par mesure de 10 mois d'accompagnement.

28 avril 2017**5- Entreprises de Travail Temporaire d'insertion (ETTI) et Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification (GEIQ) : 104 400 euros**

Le Département prévoit d'apporter un soutien financier aux ETTI et aux GEIQ pour l'année 2017 sur la base de de 1,80 € par heure travaillée pour 58 000 heures de travail.

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE –
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros**Subventions projets culturels - programme
Action Culturelle – 2ème tranche :
590 250 euros**

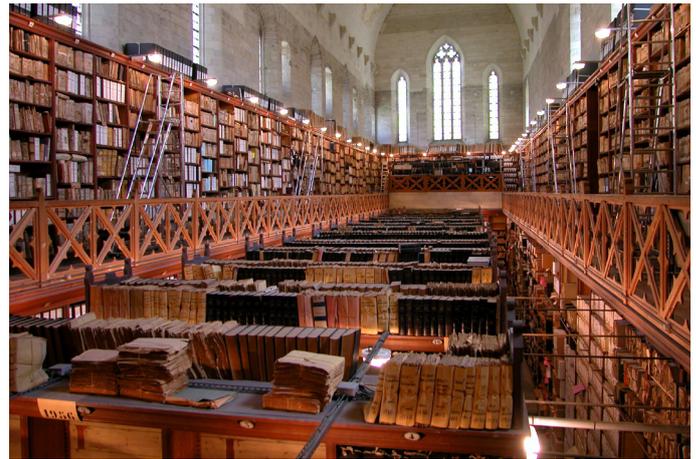
Dans le cadre du [Schéma départemental de Développement culturel](#), et considérant l'intérêt que le Département de Vaucluse porte à la promotion d'une politique d'objectifs culturels, l'Assemblée départementale vient d'approuver l'attribution de subventions annuelles en direction de 62 structures, dont 17 en convention annuelle de partenariat.

[Télécharger la liste des bénéficiaires](#)

**Mise à disposition de données sur le portail
francearchives.fr**

Ce portail national des archives a essentiellement vocation à présenter le réseau français des archives et à constituer un point d'accès national à ses contenus numériques. Pour assurer la plus vaste audience au patrimoine archivistique français, il donne désormais accès aux inventaires et aux métadonnées associées aux documents numérisés des services d'archives. Cette fonction implique le transfert d'une copie de ces données au Ministère de la Culture et de la Communication (Service interministériel des Archives de France). Les images d'archives numérisées restent en revanche uniquement hébergées par les services d'archives participants ou par leurs prestataires, auxquels le Portail national renverra pour leur consultation.

Le Département de Vaucluse, qui a entrepris depuis plus de 15 ans la numérisation de son patrimoine archivistique et qui donne accès sur le site Internet archives.vaucluse.fr aux ressources numérisées et aux instruments de recherche de ses Archives départementales depuis 2012, a été associé comme département pilote à la conception du projet de portail national.



Aujourd'hui, il va participer au projet et exposer ses données sur le portail « Francearchives » afin de donner une plus grande visibilité à ces contenus numériques, et d'interconnecter ceux-ci avec ceux des autres services d'archives.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions du Département en matière d'accès aux ressources numérisées.

BUREAU**Compte rendu de l'exercice de la délégation de pouvoir de contracter des emprunts, lignes de trésorerie, instruments financiers et gestion active de la dette au titre de 2016 - Perspectives pour 2017**

Il a pour objet de rendre compte de l'exercice de la délégation qui a été confié au Président du Conseil départemental pour contracter des emprunts et lignes de trésorerie. Celle-ci s'est traduite en 2016 par :

- 1) La contraction de trois emprunts à long terme nouveaux pour un montant total de 30 000 000 euros :
 - Un emprunt de 10 M€ a été contracté auprès de la Banque Postale (signature le 02/12/2016) à taux fixe de 0,64%, amortissable sur 10 ans
 - Un emprunt de 10 M€ a été contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel (signature le 15/12/2016) à taux fixe de 1%, amortissable sur 15 ans
 - Un emprunt de 10 M€ a été contracté auprès d'ARKEA (signature le 02/12/2016) à taux variable sur Euribor 12M + marge de 0,34%, amortissable sur 15 ans
- 2) Le renouvellement de la ligne de trésorerie de 30 M€

28 avril 2017

a été négociée auprès de la Banque Postale pour couvrir les besoins de trésorerie quotidiens du Département.

3) Le remboursement par anticipation d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations aux taux du Livret A + marge à 1% (soit à 1,75%) pour un montant total de 6 100 000,00€.

Ces emprunts contractés en 2016 portent le montant de la dette de 213,8 M€ au 1er janvier 2016 à 211,6 M€ au 31 décembre 2016 compte tenu de l'amortissement du capital et des opérations présentées ci-dessus.

Tous les emprunts du Département de Vaucluse sont classés dans la Charte Gissler en 1-A (1 : indices zone euro ; A : Taux fixes et Taux variables simples).

La stratégie à mettre en œuvre, adoptée par le Département, pour l'année 2017.

Celle-ci visera principalement à assurer au département une ressource financière aux meilleures conditions, dans un contexte financier difficile pour l'ensemble du secteur public. Il pourra être fait appel à des contrats à taux fixe, variable.

Le volume d'emprunts autorisés au budget pour 2017 se monte à 55 M€.

Compte tenu du coût faible de la ligne de trésorerie, l'étude du recours à un éventuel programme de billets de trésorerie a été abandonné.

Garantie d'emprunt – Société Civile Immobilière IMMO A3 – Opération de construction/extension de locaux professionnels multi-établissements gérés par l'Association A3 Luberon située à Cavaillon

Conformément au règlement départemental adopté par délibération N°2006-800 du 20 octobre 2006 stipulant que le Département peut garantir à parité l'emprunt, sous réserve de la garantie préalable de la commune d'implantation ou de l'EPCI.

Garantie d'emprunt sur la Commune de Cavaillon pour le financement de l'opération de construction/extension de locaux professionnels multi-établissements dédiés à 42 places pour les personnes handicapées (9 en Foyer d'Accueil Médicalisé, 13 en Foyer de vie et 20 en accueil de jour) gérés par l'association A3 Luberon à la SCI IMMO A3.

Plan de surveillance et de lutte anti-vectorielle contre le moustique Tigre – Convention avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée).

Le Moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un vecteur potentiel de maladies de type arboviroses qui peut donc constituer une menace pour la santé des populations s'il a été en contact avec des personnes infectées par ces maladies. Implanté dans le Vaucluse depuis 2010, il est installé de façon pérenne depuis 2015 dans les deux tiers des communes et 95 % de la population vaucloisienne est concernée. C'est la raison pour laquelle le département de Vaucluse est classé en niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du zika en métropole depuis le 18 juin 2012.

Depuis 2004, la gestion de la lutte opérationnelle anti-vectorielle (LAV) contre le moustique tigre relève des Départements.



L'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale de Démoustication du littoral méditerranéen), en qualité d'organisme de droit public (conseiller technique de la Direction Générale de la Santé), est le seul opérateur public à pouvoir assurer l'ensemble des opérations de surveillance, d'enquête entomologique et de traitement de lutte contre le moustique tigre.

Le Conseil départemental vient d'établir une convention 2017-2019 avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen (EID Méditerranée) l'organisation du dispositif de lutte, la surveillance entomologique, ainsi que la réalisation d'opérations de démoustication.